

PARIS, le 21 octobre 2014
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire révisé

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE V

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET ÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES
AU SEIN DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT**

ADDENDUM 3

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Conformément au Point 9.2.E du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale.

Le paragraphe 22, page 6, du document 195 EX/5 Partie V, conclut que « en juin 2014, la parité hommes-femmes était presque atteinte pour les postes du cadre organique et de rang supérieur (P/D) (49 % de femmes) ». Le STU souhaiterait souligner que cette conclusion ne traduit pas de manière fidèle le détail des informations fournies dans le document, qui montre clairement que « la représentation des femmes [est] élevée aux niveaux inférieurs : 58 % pour les classes P-1/P-2 et 54 % pour la classe P-3. Dans les postes P-4 et P-5, les femmes [représentent] respectivement 46 % et 36 % des effectifs ». Au 1^{er} juin 2014, enfin, seuls 34 % des postes de direction sont occupés par des femmes.

Le STU est d'avis que 34 % et 36 % de femmes aux grades élevés ne correspond pas à une parité « presque établie ».

Par conséquent, le STU souhaiterait la modification de la conclusion du paragraphe 22 comme suit : « **La parité des genres est bien établie aux grades junior mais doit encore être mise en œuvre dans les grades les plus élevés** ».

Le STU souhaiterait également que la recommandation prenne note de cette situation et invite la Directrice générale à redoubler d'effort pour parvenir à la parité des genres pour tous les grades de l'Organisation.

La recommandation pourrait donc se lire comme suit :

2. Prend note des informations présentées dans le document 195 EX/5 Partie V concernant la situation de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel au 1^{er} juin 2014 ;
3. Prie la Directrice générale d'améliorer la représentation géographique aux postes du Secrétariat à tous les niveaux, en particulier pour les pays qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés, **et d'améliorer la parité des genres tout particulièrement aux grades Senior et Directeur**, tout en rappelant que les nominations s'opèrent d'abord et avant tout sur la base des compétences et du mérite, et de lui soumettre, à sa 197^e session, un rapport sur les résultats obtenus.